

REVENDEICATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES CSE NOVEMBRE 2023

Questions CFDT :

Pouvez-vous nous fournir le nombre de HS qui a été réalisé pendant les phases de RUN grille ? Sommes-nous capables de faire des RUN Grille sans HS ?

Réponse :

- Nb HS Run N°1 : 72
- Nb HS Run N°2 : 120
- Nb HS Run N°3 : 51

Le HS sont utilisées pour pallier aux divers aléas de production (retard mise à dispo approvisionnement, pannes équipements, absentéisme) ,

Quelle est la procédure de diffusion de l'entretien de recadrage au salarié ?

Réponse : Une copie est remise au salarié en fin d'entretien.

Organisation SPO : nous souhaiterions avoir un point complet sur la mise en place 3ème rang conversion, la mise en place d'un 2x8 pour les relèves au poste et pause casse-croute, l'installation d'un bureau en zone côté conversion, sur le regroupement des services soutien d'exploitation conversion et pastillage.

Réponse :

Un 3ème rang d'opérateurs à la Conversion a été validé au budget, les recrutements sont en cours

Les relèves au poste sont assurées par le personnel 6X8

Des renforts en semaine sont prévus pour optimiser le temps de fonctionnement des équipements et le taux de remplissage des fours de frittage. Nous vous présenterons l'organisation lors d'un prochain CSE

Les 2 ateliers étant en flux et interfacés en terme de qualité, une réflexion est en cours concernant la fusion des 2 équipes soutien d'exploitation Conversion-pastillage.

Pour le bureau à la conversion, il s'agit de bureaux pour la maintenance afin de libérer leurs locaux pour les travaux à venir.

Quel est la stratégie concernant nos vestiaires : depuis ces 3 dernières années, nos effectifs ont fortement augmenté surtout en atelier, et les places dans les vestiaires n'ont pas suivi... Aurons-nous des projets d'agrandissement ?

Réponse : Présentation 'Vestiaire' mise à disposition sur Atlas

Quels sont les critères qui permettent d'évaluer qu'un salarié est considéré comme un travailleur isolé ?

Réponse : Un travailleur isolé est un salarié travaillant seul, sans contact physique ou psychique avec un autre travailleur pendant une durée significativement longue. L'employeur se doit d'analyser les situations de travail isolé et leurs conséquences éventuelles dans le cadre de son évaluation des risques. Il lui appartient de prendre les mesures de prévention et d'organisation des secours à mettre en œuvre. En l'absence de définition réglementaire du travail isolé, c'est l'évaluation des risques qu'est tenu de mener l'employeur qui doit permettre d'identifier les situations d'isolement prolongé ou ponctuel, habituel ou fortuit, et les risques associés. Il revient ensuite à l'employeur de déterminer les mesures appropriées à leur prévention. L'employeur qui embauche un travailleur isolé prend les mesures nécessaires pour sa sécurité et pour protéger sa santé physique ou mentale : une surveillance, directe ou indirecte, doit toujours être mise en place par l'employeur.

Possibilité d'avoir des casiers/consignes au plus près du parc à vélo (ce qui permettrait une fluidification des entrées sur site) ?

Réponse : Cette possibilité a été étudiée lors de la mise en place du local à vélos. Des contraintes PP n'avaient pas permis d'aboutir sur la mise en place de casiers.

Etant donné la production envisagée en décembre avec le redémarrage du 2ème BTU et les vacances scolaires se terminant début janvier. Est-il envisagé de pouvoir poser ces RTT jusqu'à la 1ère semaine de janvier 2024 ?

Réponse : Le solde de la prise des RTT est sur l'année calendaire, la priorité sera de les épargner s'il y a une impossibilité de les prendre.

Frame :

Point sur les réclamations,

Réponse : Nous avons 150 réclamations qui seront traitées d'ici la fin de la première semaine de décembre 2023.

A partir de quel coefficient les salariés cotisent dans la caisse cadre (question CGT également),

Réponse : Le sujet est ouvert au niveau Framatome, une réunion d'échange sur le sujet a été faite le 9 novembre.

Depuis la fusion AGIRC / ARCCO du 1er janvier 2019, tous les salariés cotisent au régime unique AGIRC ARCCO dans des conditions similaires qu'ils soient cadres ou non cadres. La seule différence réside dans les taux de cotisations..Il n'y a donc plus à proprement parler de « retraite des cadres »

Est-ce qu'il y a une réflexion pour les gens qui vont cotiser différemment,

Réponse : Le sujet est ouvert au niveau Framatome, une réunion d'échange sur le sujet a été faite le 9 novembre

Répartition des 190 à PIII dans la nouvelle classification A2 à I17 (cf. slide 11 de la commission paritaire FRAME du 20/10).

Réponse : ce document n'est pas produit au niveau des établissements.

Quelles sont les fiches emplois utilisés sur Romans et leur répartition (cf. tableau ci-joint pour Montreuil) ?

Réponse : La répartition d'ensemble vous a été communiquée lors du point FRAME en septembre 2023.

Quelle est la cotation du CODIR ?

Réponse : La répartition d'ensemble a été communiquée lors du point FRAME en septembre 2023

Pourrions-nous avoir :

un bilan des projets réalisé à Octobre pour 2023 ceux à finir,

Réponse :

Les principaux projets achevés en octobre ou en cours d'achèvement en 2023 sont :

- Les installations pour la production URE yc le doublement du gamma scan (LS)
- APIS pour IRM
- Les modifications du four 5 pour la production UROx
- La tour de contrôle des assemblages SPAC
- Les systèmes pour la réalisation des AC instrumentés de TRIGA
- La presse à précompacter LC
- Le remplacement des ventilateurs d'AP2 pour augmenter la capacité d'extraction
- Le refroidissement de Capadox
- La voie sèche de R1

Un état du CAPEX, une prévision pour 2024.

Réponse : Nous sommes en ligne avec le budget CAPEX 2023 pour un atterrissage conforme.

Le budget 2024 pour la BU Fuel est de 162 M€. Pour le site de Romans celui prévisionnel est de près de 55 M€ avec CERCA. A noter que plusieurs projets sont financés par de tiers (projets défense du CEA, EDF) et ne font donc pas partie de l'enveloppe CAPEX ou OPEX pour 2024.

Nous souhaitons connaître le niveau de prod par atelier pour 2024 (en ajoutant les squelettes Melox, TSBI Melox, Kit grille, Ulba Chine, maquette SPAC). Quel est le plan de recrutement pour y faire face ?

Réponse : Les volumes de production prévisionnels pour 2024 sont les suivants :

Pastillage	727	tU	
SPAC	737	tU	
	1451	AC	
	150	Squelettes Melox	
		TSBI	
	43000	Melox	
	11000	TG Ulba	
	8900	Crayons Arcane	
SCS	4600	Embouts	
			(20696 grilles équipées +
	23000	Grilles	2304 GIM)
	31000	Kits plaquettes Chine	
	310	Grappes	

CERCA : 13400 plaques, 143 éléments Triga + 104 éléments combustible

Pour répondre à cette demande, nous avons prévu les principaux renforcements organisationnels suivants :

- Opérateurs de la conversion à hauteur d'un rang supplémentaire (6 recrutements)
- Opérateurs pastillage à hauteur de 6 ressources
- Opérateur Capadox avec une ressource complémentaire
- Opérateurs SPAC à hauteur de 9 ressources sur les lignes de crayonnage/assemblage + pour augmenter le temps de fonctionnement de l'atelier squelettage et de l'atelier tubes guide (organisations à définir)
- Méthodes SPAC pour accompagner projets (VVER, IRM) à hauteur de 2 ressources
- CERCA : équipe R &D (+ 4) + opérateurs Triga (+7) + démarrage NZU (+6) + charge en augmentation (+2)
- Grilles : contrôle final (+2 compte tenu niveau d'exigence croissant et volume), +1 pour sécuriser Technax, +2 opérateurs compte tenu augmentation volume + 1 Méthode Grilles
- Grappes : + 2 ressources (ligne TSBI et crayons) à la mi année compte tenu augmentation volume 2024 et années suivantes

- Affaires spéciales (cales, capsules, ...) : + 1 ressource

- Mécanique : +2 opérateurs compte tenu augmentation de charge (embouts et ressorts)

Point à date de la mise en place du bâtiment SPR : début du terrassement, mise en place des bâtiments, mise en place des utilités, organisation du local et de son exploitation (flex office) ?

Réponse : Sur le dernier planning DEBE2022, les dates clefs sont les suivantes :

Commande/Enclenchement 1er trimestre 2024

Début des travaux 3ème trimestre 2024

Mise en exploitation : janvier 2025

Point spécifique VVER : Y aura-t-il rapidement un impact sur le site de Romans par exemple avec l'anticipation du stockage de composants, le recrutement, des qualifications ou la réalisation de maquette,...

Réponse : L'impact à court terme pour Romans est lié aux études qui se dérouleront jusque fin 2024 ; il n'est prévu ni travaux ni qualification en 2024 et il n'est pas envisagé de qualification avant 2026 au plus tôt. La charge d'étude est importante pour les métiers projets, techniques et méthodes étant entendu que l'équipe intégrée comprends des compétences de DTI, IB et aussi Orano.

Nouvelle zone U : quel est le planning de démarrage avec la date de mise en exploitation sous U ? Quels sont les points bloquants à date ?

Réponse : La mise en actifs des procédés de la Nouvelle Zone U nécessite l'autorisation de l'ASN qui instruit le Dossier de Synthèse de la Qualité et mènera une inspection le 23 novembre.

A date le DSQ sur les aspects structurels a été transmis et le DSQ relatif aux procédés est achevé à l'exception d'une étanchéité sur la BâG four qui doit reprise semaine prochaine. Nous devrions donc avoir un dossier complet pour l'inspection du 23 novembre.

Une fois l'autorisation de l'ASN obtenue nous pourrons passer par étape en phase d'essais actif : cela est prévu jusque l'été 2024.

A noter que nous faisons face à un dérèglement de la ventilation procédé qui avait atteint ses performances il y a plusieurs mois. Ce point devra bien sûr être traité avant la mise en actif des procédés.